



**UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires**

**Compte-rendu du conseil d'UFR du 16 novembre 2017**

**Conseil restreint aux collèges A et B des enseignants et collège C des personnels BIATSS**

13h30 salle des actes - bâtiment D

---

**Membres présents (par collège) :**

**Collège A :** Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Vincent MERLIN, Fabrice VALOGNES

**Collège B :** Clémence CHRISTIN, Fabien GUILLOT, Stéphane VALOGNES

**Collège C (BIATSS) :** Nicolas BLANPAIN, Françoise CLOUET, Céline WARNIER

**Procurations :** Candide LISSAK à Fabien GUILLOT  
Bruno DROUOT à Fabien GUILLOT  
Muriel GILARDONE à Clémence CHRISTIN  
Maxime MARIE à Stéphane VALOGNES  
Jean-Marc FOURNIER à Nicolas LE PAPE  
Boniface MBIH à Fabrice VALOGNES

**Membres de droit avec voix consultative :** Nathalie BUREL, Jean-Michel CADOR,

**1 – Prime d'intéressement à la Recherche Contractuelle :**

Nathalie Burel présente le dispositif. Aucun des quatre laboratoires n'a réservé des crédits issus du FIRC en masse salariale pour permettre le versement de cette prime aux agents de l'UFR SEGGAT éligibles. Elle précise également qu'un des quatre directeurs de laboratoire s'est manifesté pour attribuer cette prime à un personnel, le directeur de ce laboratoire a signalé qu'il n'avait pas eu connaissance de ce dispositif avant que cela paraisse dans la lettre interne du mois de septembre.

Pour cette année, l'UFR SEGGAT n'est donc pas concernée par l'attribution de cette prime.

**2 – Prime de participation à l'activité de formation continue :**

Nathalie Burel présente le dispositif. Elle annonce que le montant de la part modulable est cette année de 5 000€ contre 4 200€ l'an passé. La DRH ayant attribué en fonction des ETPTF une partie de la part variable

de manière égalitaire jusqu'à concurrence d'un montant de 200€ pour un ETPTF calculé égal à 1 ce qui représente 3 100€. Conformément à la circulaire DRH du 18 octobre, au-delà de ce seuil, Direction de l'UFR propose une répartition égalitaire des 1900€ restants à distribuer au prorata de la quotité de travail pour les agents du pôle scolarité, ceux du pôle finance ainsi que la Directrice Administrative.

Fabien Guillot regrette que le principe de répartition inversée par catégorie de personnel (exemple pour 2016 : 80€ pour les cat. C, 30€ pour les cat. B et 0€ pour les cat.A) pour une partie de la prime n'est pas été retenue cette année. Nathalie Burel précise qu'une présentation de la répartition de la part modulable de la prime a été faite aux personnels éligibles le 15 novembre 2017. Les personnels ont pu échanger leurs points de vue sur cette question. Françoise Clouet confirme et rapporte que ses collègues ont bien accueilli cette présentation.

Fabien Guillot demande si la liste des personnels éligibles est modifiable. Nathalie Burel répond que non, la liste est définie par la DRH. Les personnels administratifs ayant quitté l'UFR en cours d'année pour une autre UFR de l'établissement seraient intégrés à la liste des personnels concernés dans les nouvelles UFR, les personnes concernées sont Mesdames Delamotte et Hermand respectivement parties pour l'ESPE et l'UFR HSS.

Madame Clouet a souhaité attirer l'attention sur la situation particulière de sa collègue Madame Carole Zouaoui, agent contractuel de catégorie C. En effet, Madame Clouet explique que Madame Zouaoui ne bénéficie pas des mêmes primes mensuelles que l'ensemble de ses collègues et que Madame Zouaoui n'a pas pu être Cdisée l'an dernier car elle a eu une interruption d'un an dans ses contrats à l'Université. Madame Zouaoui a été recrutée pendant un an à l'inspection académique puis a été de nouveau recrutée par l'université. Les membres du conseil d'UFR demandent à la direction d'intervenir auprès de la Direction des Ressources Humaines pour que la rémunération de Madame Carole Zouaoui soit réévaluée.

Nicolas Le Pape répond qu'il rédigera un courrier dans ce sens.

**VOTE :**                    **0**    CONTRE                    **0**    ABSTENTION

**La répartition de la part modulable est adoptée à l'unanimité**

Fin de la séance à 13h45